

RC Pro vs Protection juridique

L'une vous couvre quand vous causez un dommage, l'autre vous défend quand vous le subissez.

Par Renaud Lebrun, courtier en assurances — ORIAS n° 17 003 326 · Mis à jour : juin 2026 · bl-assur.fr

LA RÈGLE SIMPLE

Est-ce moi qui ai causé le problème ? → **RC Pro** Est-ce moi qui le subis ? → **Protection juridique**

VOUS CAUSEZ LE DOMMAGE

RC Pro

« Mon client me reproche quelque chose »

Sens : vous êtes responsable d'un préjudice

Qui paie : votre assureur indemnise le tiers lésé

Exemple : une erreur dans vos travaux abîme le bien d'un client

Obligatoire : oui, pour la plupart des professions réglementées

VS

VOUS SUBISSEZ LE LITIGE

Protection juridique

« Je suis en conflit, on me doit quelque chose »

Sens : vous défendez vos propres intérêts

Qui paie : votre assureur prend en charge vos frais

Exemple : un client refuse de régler votre facture

Obligatoire : non, mais vivement recommandée

CAS CONCRETS

Six situations : quelle assurance intervient ?

Un client refuse de payer votre facture

Un impayé est un litige que vous menez — pas un dommage que vous causez.

● **Protection juridique**

Une erreur de prestation cause une perte à votre client

Votre faute professionnelle a lésé un tiers : il doit être indemnisé.

● **RC Pro**

Un conflit avec un salarié part aux prud'hommes

Vous devez vous défendre : la PJ finance avocat et procédure.

● **Protection juridique**

Vous endommagez le bien d'un client sur place

Dommage matériel causé à un tiers dans le cadre de votre activité.

● **RC Pro**

Un fournisseur ne respecte pas son contrat

Vous êtes lésé et faites valoir vos droits.

● **Protection juridique**

L'URSSAF vous notifie un redressement que vous contestez

Un contentieux administratif que la PJ aide à défendre.

● **Protection juridique**

Les deux garanties sont complémentaires : la bonne couverture combine RC Pro + protection juridique, calibrées ensemble selon votre activité.